

Mgr Edmond Djitangar : "la survie des Tchadiens dépend des mesures concrètes " p.8

Le 3ème  eil

ECLAIRAGES

Journal d'investigations, d'informations générales et de débat

N°088 - 20 mai 2020

500 FCFA - Enquêter d'un œil lucide, vérifier l'exactitude des faits et lever doucement le voile.
NIF : 600139124 - Compte Bancaire UBA : 771600124-07 - Une publication de Vision-communication-service.

Lutte contre la Covid-19

Les ravages de la Première dame



Pendant qu'ils trompent la misère du peuple avec des pseudos kits alimentaires et font du commerce sur des cadavres, la Covid-19 fait boule de neige dans la capitale et les provinces du pays. Analyse et intégralité de la Convention de partenariat entre le Gouvernement et la Fondation Grand Cœur en pages 4-5.

Les Chiffres

Mis à jour le 18 mai, 349 cas sous traitement, 117 guéris, 53 décès pour 519 cas enregistrés au total. Numéro vert: 1313

Hissein Massar Hissein

La légende de la médiocrité

P.3



Gouvernement de crise

Quelles stratégies pour le Tchad?

Pp.2-3

Le Tchad a besoin d'un Gouvernement de crise pour résister aux ravages de la covid-19

Avec la création du Comité de gestion de crise sanitaire (CGCS), le 15 mai 2020, le Tchad entre dans sa 2^{ème} phase de riposte à la covid-19. A la surprise générale, Idriss Déby Itno, se place au premier rang de la lutte. Les défis à relever semblent énormes pour l'hôte du palais Rose. Mais sans la dissolution de l'Assemblée nationale, sans la réduction du gouvernement à une dizaine de portefeuilles, sans la reprise en main de la Douane (confiée jusque-là à un neveu) pour la confier à un cadre compétent, sans la communication globale (télévision, radio, presse papier et en ligne), toute tentative de riposte à la covid-19 serait peine perdue.

Sous les cendres de la Cellule de veille et de la sécurité sanitaire

Le Tchad fait face à la pandémie de Coronavirus (covid-19) depuis la déclaration de son premier cas le 19 mars 2020. La Cellule de veille et de la sécurité sanitaire créée par décret N°0006 du 13 mars 2020 et dirigée par Kalzeubé Payimi Deubet vient d'être dissoute par le président de la République à la demande du Secrétaire général du Mps, Mahamat Zen Bada qui, à travers un point de presse le 15 mai, a déclaré que « le Comité de veille est devenu inefficace avec une lourdeur administrative... ne répond plus aux attentes de la population ». Pour les loups du Mps, cette Cellule que dirigeait leur camarade Kalzeubé est devenue obsolète et est responsable de la forte propagation de la covid-19 au Tchad. En effet, sous le Ministère d'Etat, Secrétaire général de la Présidence, la Cellule de veille a enregistré 428 cas de covid-19 et assisté impuissamment à la mort de 48 personnes. Pour vrai, elle n'a pas su circonscrire le mal. C'est ainsi que coronavirus fait tâche d'huile dans le Tchad profond, notamment dans les provinces du Batha, du Kanem, du Lac, du Logone orien-

tal, du Logone occidental, du Mayo-Kebbi Est, du Moyen-Chari, du Ouddaï et du Wadi Fira. Pour certains observateurs, il faut dire que la Cellule de veille a fait échec et mat suite à la convention qu'elle a signée avec la Fondation grand cœur (FGC) de la première dame, Hinda Déby Itno. La destitution de l'homme de Guégou vient montrer une fois de plus que dans la mare Mps, on ne barbote pas comme les canards. Dans cette officine de grandes fourberies règne l'état de guerre permanente de tous contre tous. Les partisans du Mps utilisent la ruse et le mensonge pour s'auto-détruire. A 63 ans, Kalzeubé Payimi Deubet se serait comporté comme un enfant de cœur. C'est ainsi que les louveteaux ont orchestré une cabale lui créant des démêlés judiciaires. Il passera 23 jours en détention préventive avant d'être innocenté par la justice. Et comme cela ne suffisait, à sa sortie de prison, le chef de l'Etat lui a confié la gestion de la Cellule de veille. Une autre épreuve pour ce dinosaure qui, à l'exemple de nombreux cadres tchadiens, n'aime pas suivre ce que dit le peuple à travers la

presse locale. A seulement deux mois de service, une autre machination est mise en place pour humilier cet ancien Premier ministre par Idriss Déby Itno qui adore tourner en dérision ses courtisans.

Suite à cette énième humiliation, nous estimons qu'il est temps pour Kalzeubé Payimi Deubet de faire fausse route avec le pouvoir central si non prendre repos. En privé, il pourra se consacrer à d'autres missions telles que la lutte contre les prises d'otages contre rançon, cet autre fond de commerce longtemps entretenu par le régime en place. Les enlèvements des personnes contre de fortes rançons par des bandits transfrontaliers ont appauvri les populations du Mayo-Kebbi géographique dont Kalzeubé est ressortissant.

La création le 15 mai 2020, du Comité de gestion de crise sanitaire (CGCS) est saluée par les Tchadiens. Beaucoup estiment que la Cellule de veille emportera avec elle la convention signée avec la Fondation grand cœur ? Tous attendent le maçon Déby Itno au pied du mur.

Un plan de contingence d'un montant initial de 15 milliards

Le 14 avril 2020, le chef de l'Etat, à travers son 2^{ème} message à la nation, a déclaré que « la maîtrise de la pandémie passe avant tout par le renforcement de notre système de santé sur toute l'étendue du territoire ». Certes. Mais cela n'est pas encore la solution idoine lorsqu'on sait qu'à travers le monde, les Etats redoublent des efforts et prennent les avis des professionnels (toute discipline confondue) pour gérer l'après Covid-19 qui semble encore hypothétique à cause de la crise économique et financière qui profile à l'horizon. Selon Idriss Déby Itno, « le gouverne-

ment a adopté un plan de contingence d'un montant initial de 15 milliards FCFA, destiné à l'acquisition des équipements de prise en charge des éventuels malades de la COVID-19 ». Ce qui est intéressant. Mais ce n'est pas tout, puisque le Chef de l'Etat confie qu'il a mis en place un Fonds spécial de lutte contre le coronavirus qui sera alimenté par les ressources de l'Etat, les contributions des partenaires et d'autres personnes de bonne volonté. Cela est faisable. A condition de mettre en mouvement un mécanisme conséquent pour réunir ces fonds.

100 milliards pour les vulnérables

Pour assaisonner ses propos, le président de la République du Tchad propose une enveloppe de 25 milliards FCFA à l'Office national de sécurité alimentaire (ONASA), alors que dans les coulisses, nous apprenons que ce grenier national traîne une ardoise d'une vingtaine de milliards vis-à-vis des fournisseurs de l'Etat tchadien. En bon soldat, Idriss Déby Itno joue à la « quand dire, c'est faire » : une bagatelle de 5 milliards FCFA est déjà disponible au Trésor public pour la première vague de commande des denrées alimentaires ! Evoluant dans le même sens, c'est-à-dire en jouant le rôle du Tchadien le plus charitable, Idriss Déby Itno informe qu'un Fonds national de solidarité et de soutien aux populations vulnérables d'environ 100 milliards FCFA sera aussi déployé et géré par des ministères compétents. Nous apprenons aussi, à travers la sortie officielle du Chef de l'Etat, qu'à compter du 1er avril 2020, les ménages tchadiens auront gratuitement de l'eau et de l'électricité pendant au moins trois mois. Merci ! Mais dans la pratique, peu de Tchadiens ont accès à l'eau potable et à l'électricité. Et même, ceux des Tchadiens qui sont connectés à la Société nationale d'électricité (SNE) et qui ont des kilowatts d'énergie dans leur compteur ne reçoivent des signaux électriques qu'à coup de hasard (fréquent

délestage électrique). Beaucoup se demandent : à quoi bon recharger sa carte SNE lorsqu'on sait qu'il y a une discrimination dans la distribution de l'électricité à N'Djaména. Les quartiers sud de la capitale sont souvent lésés dans la distribution du courant. En plus de la promesse de kilowatts gratuits, le gouvernement souhaite épurer sa dette envers les fournisseurs évaluée à 110 milliards FCFA. C'est beau, mais ce qui complique tout, c'est que le chef de l'Etat a déclaré que « tous les projets et toutes les actions envisagés dans le cadre général des mesures de riposte sanitaire et d'accompagnement économique et social, induisent des charges importantes à hauteur de 943 milliards de FCFA, dont plus de 200 milliards sont immédiatement mobilisables dans le cadre de la restructuration du budget de l'Etat ». Finalement, on se rend compte que rien que pour la lutte contre la covid-19, l'Etat tchadien ne peut pas se suffire sans l'assistance des partenaires qui, eux aussi, se battent au quotidien, à travers le monde contre la pandémie de coronavirus. Ce qui nous inquiète davantage, c'est le budget de l'Etat (loi de finances 2020) qui ne prend pas en compte la lutte contre la covid-19. La production d'un budget rectificatif 2020 pour faire face à la situation actuelle et celle d'après la covid-19 s'impose comme une nécessité.

Le Tchad à la recherche d'un nouvel homme pour les Douanes



Ph/DR

Avec la covid-19, nous devons remettre la science et les intellectuels au centre des décisions en faisant appel à un conseil scientifique et aux praticiens. Il nous faut des personnalités de compétence avérée qui nous aideront à comprendre

qu'avec la catastrophe sanitaire de coronavirus, les citoyens doivent prendre conscience –par eux-mêmes de leurs rôles et responsabilités dans la protection et la riposte à l'inattendu.

Aussi, compte tenu de la chute drastique actuelle des recettes fiscales et douanières, le Chef du gouvernement, Idriss Déby Itno donc, doit assurer au Ministère des finances et du budget une stabilité en maintenant en place l'actuelle équipe dirigée par Tahir Hamid Nguilin. Cependant, la Direction des douanes et des droits indirects (la chasse gardée de la famille présidentielle) que dirige Abdelkerim Charfadine Mahamat doit être confiée à un fonctionnaire non seulement compétent, mais de bonne moralité. C'est un

scénario envisageable pour sécuriser, maximiser les recettes douanières et booster l'économie nationale. Confier les rênes de la douane à un cadre ayant une expérience solide dans le domaine des douanes peut éviter au Tchad la déflagration sociale. Avant Abdelkerim Charfadine Mahamat, la direction générale des douanes du Tchad a été gérée par le jeune colonel Ousman Adam Dicki, l'un des neveux du chef de l'Etat. Agé de 26 ans à sa nomination à la tête de la Direction générale des douanes du Tchad, Ousman Adam Dicki est le tchadien le plus chanceux. Sa chance, c'est d'être simplement le fils de la sœur cadette du président de la République ! C'était, dit-on, pour maximiser les recettes familiales.

Actualité

Dissoudre l'Assemblée nationale pour refonder notre économie



Aussi, pour limiter les impacts de coronavirus sur l'économie nationale, le Tchad doit faire appel aux technocrates à même d'aider le Chef de l'Etat, par ailleurs chef du gouvernement, à redéfinir les priorités. Ce qui nous éviterait l'imixtion de la Fondation Grand Cœur dans les affaires d'Etat.

Sur le plan politique, nous souhaitons qu'Idriss Déby Itno profite de la situation actuelle pour étendre sa capacité de concertation. C'est une décision courageuse qu'il doit prendre comme ce fut le cas pour la « colère de Bohoma » contre les terroristes de Boko haram. Laquelle décision passera par un remaniement gouvernemental pour passer à un gouvernement de mission qui traitera des

questions précises. Pour se faire, le chef de l'Etat doit étendre sa capacité de concertation en tendant la main aux partis politiques de l'opposition démocratique, aux hommes d'affaires, aux syndicats, aux responsables des associations de la société civile et aux entrepreneurs des secteurs informels. Le Chef de l'Etat qui, suivant ses convictions personnelles, a prorogé à l'infini le mandat de l'actuelle législature, doit se redonner le même courage pour réduire le salaire des parlementaires. Au nom de la redéfinition des secteurs prioritaires et de la lutte contre la covid-19. La dissolution de l'Assemblée nationale doit même être envisagée afin de refonder le Tchad sur le plan économique.

Réduire le gouvernement à 15 ministères prioritaires

Pour rendre opérationnel le rapport entre le savoir scientifique, la connaissance et le pouvoir politique, il nous faut un réaménagement du gouvernement pour un gouvernement de mission. Lequel gouvernement réduit à quinze portefeuilles doit travailler sur des ques-

tions précises et redéfinir les secteurs prioritaires à travers une politique de concertation. Ce gouvernement issu de la crise du coronavirus doit se montrer compétent en traitant des questions de la santé et de la sécurité publique ; il doit travailler pour l'amélioration des conditions de vies des

populations. Ce qui exige la prise en compte des compétences et de l'intégrité. Avec un nombre restreint de dix ministres, nous éviterons les enchevêtrements et le président de la République aura autour de lui, des personnes honnêtes, proches de la masse et capables de remonter la

vraie information pour une bonne prise de décisions. A l'heure de coronavirus, l'urgence est autour du cadre financier (revenus de l'Etat et dépenses à prévoir) et de la planification stratégique des priorités.

Hissein Massar Hissein :

La légende de la médiocrité

La lecture de certaines décisions prises ces derniers temps soulève l'indignation de plus d'un tchadien. Le recrutement très flagrant des bénéficiaires de la Bourse d'études à Cuba et en Russie et l'intégration des agents de santé à la Fonction publique dont le conseiller à l'Enseignement supérieur en est le chef d'orchestre, sont des faits majeurs qui sont en train de mettre le feu aux poudres.



nantes. Chacun y va de son commentaire. **Les dessous de la table**

Les faits, selon le site du journal La Voix, remontent au début de cette année où le Ministre secrétaire général de la présidence, Kalzeubet Payimi Deubet, avait eu des ennuis judiciaires. Cadre arabophone de la Présidence, le conseiller Hissein Massar Hissein a profité de l'occasion pour concocter cette liste. Il n'a pas cherché dans cette manœuvre à regarder en dehors de son enclos. C'est alors que des cousines, nièces et des beaux frères du conseiller obtiennent le sésame. « Mais comme au Tchad, beaucoup de cadres soient dits de l'Etat sont habitués à la malversation et s'en foutent éperdument des valeurs d'excellence, Hissein Massar concocte une liste composée de parents, connaissances et autres lauréats n'ayant pas le niveau requis. Pire, la liste ne respecte même pas le quota défini, moins encore les conditions d'accès aux bourses d'études, écrit notre confrère de Tchadanthropus tribune.

Des techniciens du ministère de l'Enseignement supérieur, ceux de la Fonction publique, même des cadres du ministère de la Santé publique... tout le monde est dans le flou total et s'interroge à juste titre sur ce qui justifie cette espèce de « coup fourré » du conseiller Hissein Massar Hissein. « Le conseiller à l'Enseignement supérieur du chef de l'Etat est le géniteur d'une liste des bénéficiaires des bourses qui circule sur la toile. Elle est tout sauf discriminatoire et frise la balourdise ». Un activiste a tiré la sonnette d'alarme à travers les réseaux sociaux, et comme une traînée de poudre, la nouvelle est tombée dans l'oreille de tous les inter-

Et pourtant, sous la coordination du Ministre secrétaire général adjoint de la Présidence, Brahim Hissein Taha, une commission spéciale chargée de la sélection des dossiers des candidats pour la Bourse de Cuba a été mise sur pied. Le communiqué diffusé pour inciter les candidats à postuler définit d'ailleurs clairement les critères qui donnent quitus aux déten-

teurs d'un baccalauréat scientifique des années 2018-2019 ayant au maximum 23 ans à la date de sélection et avoir une note supérieure ou égale à 10/20 en Biologie, en Physique-Chimie et Mathématiques. Après quoi, la commission devrait statuer conformément au Décret 240 fixant les quotas d'entrée dans les différents établissements publics d'enseignement supérieur et son arrêté d'application.

A la grande surprise, les membres de la commission apprendront en ce début mai sur les réseaux sociaux, que la liste est disponible. Même le Centre national des œuvres universitaires (CNOU) sensé donner son avis sur la question n'a pas été associé à ce scénario. Tout a été concocté à la Présidence entre le conseiller Hissein Massar Hissein et quelques énergumènes tapis à l'ombre au Secrétariat général du gouvernement. Sur les réseaux sociaux, des langues se délient pour condamner et demander en même temps l'annulation pure et simple de cette liste. Pour le fait que, les bourses sont attribuées à des personnes qui n'y aspirent guère. La fin du cauchemar n'est pas pour demain

Cet état de fait lève non seulement un pan de voile sur la médiocrité entretenue par des responsables de la trempe de Massar Hissein mais pousse également à croire aux arnaques si bien ficelées qu'elles semblent bien officielles. C'est un secret de Po-

lichinelle au Tchad, il faut avoir la bénédiction, mieux le parrainage d'un vieux loup aux affaires, pour pouvoir prétendre à une bourse ou à un recrutement à la Fonction Publique. Puisque, toujours égal à lui, Hissein Massar Hissein a fait feu de tout bois pour intégrer littéralement ses connaissances à la Fonction publique pour le compte du ministère de la Santé publique. « Il faut arrêter avec cette manière de faire. Nous avons une Constitution et il faut la respecter. Comment un seul individu peut se permettre d'agir de la sorte pour la vie de ces 15 millions de Tchadiens en tirant le pays vers le bas. C'est inadmissible ! », a réagi l'Analyste politique, Dr Sitack Yombatinan sur Electron Télévision.

Steven Ngarhokarial

Eclairages

Bimensuel d'investigations, d'informations générales et de débat
RECEPISSE DE DECLARATION N° 005/PR/2013

Siège : Immeuble en face du CECOQDA, Moursal

Directeur de publication:

Déli Sainzoumi Nestor

E-mail: eclairages.journal@yahoo.fr

Web : <https://eclairageweb.wordpress.com>

IMPRIMERIE
AUBAINE GRAPHIC

CE NUMÉRO EST TIRÉ EN
1.000 EXEMPLAIRES

Dossier

Il suffit d'une vidéo pour faire bouger le QG du Mps

Yaya Dillo Djerou Betchi, un ancien ministre de Déby Itno est venu mettre les pieds dans le plat, le 07 mai 2020, à travers une vidéo au sujet de la convention signée entre la Cellule de veille et la Fondation Grand Cœur de la première dame du Tchad, Mme Hinda Déby Itno. Depuis lors, la polémique ne fait que s'enfler.

Quelques jours après la diffusion de ladite vidéo, l'indignation est générale sur les réseaux sociaux. Pour beau nombre d'internautes tchadiens, cet ancien ministre a dit haut ce que la quasi-totalité des tchadiens, sinon le bas peuple exprime tout bas face à un président sensible aux vérités.

Finalement, sans surprise, la réponse de la Fondation Grand Cœur ne s'est pas fait attendre. A travers un communiqué de presse, Mme Habiba Sahoulba Gontchomé, secrétaire général de la Fondation signe et persiste. « La Fondation grand cœur (FGC) signe une convention pour apporter plus d'efficacité dans les actions de riposte » contre la covid-19. Pour elle, c'est dans le souci d'apporter un soutien logistique et son expérience de terrain non négligeable acquise de manière continue depuis plus de trois ans que le FGC a à cet effet répondu aux sollicitations de la Cellule de veille sanitaire. Elle explique que ? les termes de la convention qui n'octroie ni les moyens ni les prérogatives à la FGC n'ont pas été appliqués. Et poursuit la main sur le cœur que la FGC, ONG et apolitique ? a répondu à l'appel de la Cellule de veille et de sécurité sanitaire pour apporter son expérience de terrain dans l'action huma-

nitaire et accompagne les actions du gouvernement de la République du Tchad. Cependant, le citoyen lambda se demande si la FGC dispose-t-elle d'une certaine expérience dans la gestion des épidémies et des pandémies ? Sinon ? ses actions devraient se limiter aux simples actions humanitaires et sociales comme contenu dans le préambule de la convention. Elle devrait mettre à la disposition de la Cellule de veille et de sécurité sanitaire et du Ministère de la santé publique les vivres et les non-vivres, les matériels et produits médicaux... que de sillonner toutes les provinces à la gloire de la FGC. Voilà la récupération !

Toutefois, à en croire le document, la convention entre la FGC et la Cellule de veille et de sécurité sanitaire n'a à ce jour toujours pas été mise en application. D'autre part, la FGC n'a pas été positionnée comme l'agence principale d'exécution du plan de riposte contre le la covid-19, soutient le document.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence Kalzeubé Payimi Deubet constate que « des personnes et une certaine presse mal intentionnées se livrent à des attaques stériles et non fondées contre la Fondation Grand Cœur et sa Présidente

». Kalzeubé précise que les termes de la convention portent d'une part sur la sensibilisation des populations et d'autre part sur la fabrication et la distribution des masques et les dispositifs de lavage de main. Il n'y a donc pas lieu de polémiquer sur les ambitions salutaires de la première dame. Saleh Kebzabo, n'entend pas de cette oreille. Pour lui, les choses sont claires, la Fondation Grand cœur fait de la récupération politique et de la campagne en faveur du régime Mps. C'est un déni d'initié.

Une semaine après avoir dénoncé la gestion mafieuse et scandaleuse de la première dame, Yaya Dillo a été suspendu de ses fonctions par une décision de la CEMAC pour manque au devoir de réserve. Certains observateurs estiment que la CEMAC a perdu sa crédibilité. Sinon, quel est son rôle dans un problème purement interne qui en réalité ne concernait que le Tchad et les tchadiens. Mais, c'est sans savoir que la vice-présidente de cette institution n'est rien d'autre que Fatime Haram Acyl Mahamat, la sœur ainée de la première dame du Tchad.

De prime abord, il faut rappeler que la FGC fait l'objet de nombreuses critiques ces derniers temps. Elle use, en abuse des

ressources du pays en monopolisant tous les secteurs (poumons) de l'économie tchadienne à des fins personnelles. Yaya Dillo a fait lever un pan de voile sur une situation que tous les tchadiens ne pouvaient contenir leur colère à l'égard de cette nébuleuse (la FGC), conclut un observateur. Pour preuve, il cite le décret du 17 avril 2020 qui nomme comme par hasard des personnes de la FGC au Ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles. Ainsi, les personnes à peine nommées à l'ONASA viennent bénéficier d'un encaissement de 5 milliards FCFA. Quelle coïncidence !

Enfin, pour bon nombre d'observateurs de la vie politique tchadienne, si le régime de Déby est ainsi habitué à écouter les éloges de ses griots, à l'exemple de celle de Mahamat Zen Bada félicitant en termes élogieux le président Déby sur les îles maudites du Lac Tchad, Déby doit aussi accepter les critiques de bons citoyens qui aiment leur pays en dénonçant les pratiques mafieuses de son pouvoir. Les tchadiens se demandent où est la démocratie promise bec et ongles au peuple dans tout cela ?

Masra Espoir

Qui impose sa loi à qui ?

Depuis près d'une semaine, des voix s'élèvent pour dénoncer la convention signée entre l'ancienne Cellule de veille et de sécurité sanitaire et la Fondation de la Première dame Hinda Déby Itno. A y voir de près, cette démarche relève d'un marché de dupes, au regard des attributions dont s'est taillée la Fondation Grand Cœur (FGC). Dr Sitack Yombatina Béni, juriste, enseignant-Chercheur à l'Université de N'Djaména, membre du Groupe International de travail sur les Constitutions (GIC) estime pour sa part, que le Ministre d'Etat, secrétaire général de la présidence de la République, Kalzeubé Payimi Deubet s'est laissé embarquer dans un jeu dangereux. Entretien.

Les débats fructueux ce dernier temps autour de cette convention sont logiques. Nous, observateurs de la vie politique, disons que l'Etat doit jouer ses deux rôles régaliens à savoir : la fonction gendarme et la fonction providence. Tout ce que la Fondation Grand Cœur cite dans la convention relève du rôle régalien de l'Etat. Une ONG telle qu'elle soit ne peut arracher toutes ces fonctions à l'Etat. C'est inadmissible ! C'est à l'Etat de déléguer une partie de ses prérogatives à une organisation. L'Etat doit assister les démunis, leur venir en aide à travers le Ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale, le Ministère de l'Education nationale et celui de la Santé publique. Ce n'est pas le cas, au regard des engagements des parties signés dans la convention, dans son article trois (3) où peut-on lire : « la Cellule de veille et de sécurité sanitaire s'engage à accompagner, par des moyens financiers et matériels, la Fondation Grand Cœur dans les actions relatives à la prévention, à la fabrication locale et la distribution des kits de protection (masques faciaux en tissus) et



des dispositifs de lavage de mains ». S'il faut le dire, c'est la Fondation Grand Cœur qui dispose d'énormes moyens à travers ses réseaux implantés dans tous les secteurs de l'économie. Elle doit venir en aide à la cellule de veille. A travers une convention pareille, l'on est en droit de se

demander, quelle place la FGC occupe-t-elle dans l'appareil étatique ? Devant tout ce fait, où est l'Assemblée Nationale ? On comprend aisément que c'est un délit d'initié, du trafic d'influence, un conflit d'intérêt et le délit d'abus du pouvoir.

Obdias K.Z

La colère du pasteur Roland Djekounlar Koulanodji

A travers son point de presse du 14 mai 2020, le Directeur de l'Alliance Biblique du Tchad, le révérend pasteur Roland Djekounlar Koulanodji s'est directement adresser au président Idriss Deby Itno en ces termes : « Son excellence, suite à l'arrêté conjoint du ministère de la sécurité et du ministère des transports interdisant toute entrée et la sortie dans les principales villes du Tchad, le vendredi 8 mai 2020, vers 9h 40 précisément, alors que sortais de chez moi, au quartier Gassi pour me rendre à mon lieu de service, j'ai subi des bavures de la part des forces de défenses et de la sécurité sur ma personne ainsi que d'autres citoyens ».

Face à cette humiliation, le pasteur déclare, au nom du conseil d'administration de l'Alliance Biblique du Tchad, qu'il y aura une poursuite judiciaire pour coups, bavures et humiliation sur sa personne en tant que premier responsable de l'Alliance biblique. Le révérend pasteur rappelle qu'en 1973 une telle bavure s'est produite au Tchad par le Mouvement national pour la révolution culturelle et sociale. A l'époque 18 pasteurs et évangélistes, diacres ont passé de vie à trépas. Eu égard a cette situation, il réclame réparation judiciaire et qu'un monument soit construit en leur mémoire.

Obdias K. Z

Dossier

Convention de partenariat entre la défunte Cellule de veille et la Fondation Grand Cœur

La Cellule de Veille et de la Sécurité Sanitaire (CVSS), représentée par Monsieur Kalzeubé Payimi Deubet, Ministre d'Etat, Ministre Secrétaire Général de la Présidence, Président de la cellule, dûment habilité aux fins de la présente, ci après dénommé « cellule », d'une part, et la Fondation Grand Cœur (FGC), organisation non gouvernementale nationale, apolitique à caractère humanitaire et social, domiciliée à l'avenue Gontchomé Sahoulba, BP : 1150 N'Djaména, représentée par Madame Habiba Sahoulba, en sa qualité de Secrétaire générale de la Fondation, dûment habilitée aux fins des présents, ci après dénommée « la Fondation », d'autre part.

CONTEXTE ET PREAMBULE

Dans le cadre de la riposte gouvernementale pour limiter la crise sanitaire de la pandémie de coronavirus (COVID19), le Gouvernement de la République du Tchad a mis en place une Cellule de Veille et de la Sécurité Sanitaire (CVSS), coordonné par le Ministre Secrétaire General de la Présidence de la République et à adopté plusieurs mesures de protections sanitaires qui ont affectés les ménages, les opérateurs économiques (formels ou informels) en occasionnant l'arrêt de certaines activités économiques et la suppression des emplois (particulièrement temporaire).

Pour renforcer le dispositif de surveillance sanitaire, le Gouvernement a également ordonné la suppression des activités d'enseignement et de la formation dans les différentes écoles, centre de Formation et universités du pays et instauré un couvre feu afin de limiter la propagation du coronavirus au Tchad.

Ces mesures fortes prises par le gouvernement ont permis à ce jour de contenir la propagation (23 cas déclarés dont 2 guéris). Mais il n'est pas exclu de s'attendre à de nouveaux cas dans le Tchad profond si les mesures prises par le gouvernement (notamment les gestes barrières) ne sont pas vulgarisées dans l'ensemble des provinces et les populations ne sont pas sensibiliser adéquatement, particulièrement, celles vivant dans le milieu ruraux. Ce qui obligerait le gouvernement à prendre des nouvelles mesures qui augmenterait la vulnérabilité des populations.

De ce qui précède, les parties,

– Considérant les efforts du Gouvernement et ses partenaires au développement dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus(COVID19) que traverse le Tchad ;

– Préoccupé par les conséquences inquiétantes que cette crise sanitaire est susceptible de provoquer sur les populations vulnérables ;

– Consciente du rôle que les partenaires (ONG, Fondations et Associations) sont en mesure de jouer dans le dispositif mise en place dans la cellule de veille et de la sécurité sanitaire en vue de contenir la pandémie et de remédier aux vulnérabilités qu'elle occasionne, en raison des mesures prises par le gouvernement pour lutter cette pandémies ;

– Considérant l'expérience de terrain de la Fondation Grand Cœur dans le cadre des actions qu'elle-même sur différentes domaines et l'étendue de son réseau à travers les points focaux dans les différentes provinces,

Conviennent et arrêtent ce qui suit :

Article 1er :

OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention est de contribuer à lutter efficacement contre le coronavirus et à juguler les effets sociaux de cette pandémie sur les populations résidentes au Tchad grâce à des efforts conjugués et une synergie d'actions. Cette convention décrit les engagements des parties dans le cadre de la prévention, de la fabrication et distribution des kits de protection et des dispositifs de lavage de mains, ainsi que l'assistance sociale des ménages vulnérables sur la base des objectifs qui seront fixés.

Article 2 : CHAMP DE LA CONVENTION

Les deux partenaires, tout en conservant leur totale indépendance dans leurs autres champs d'activités, apportent leur soutien pour la mise en œuvre du plan national de contingence pour la préparation et la riposte à l'épidémie de la maladie à coronavirus d'une part et pour un accompagnement dans la mise en œuvre du volet social de la riposte gouvernementale face à cette pandémie d'autre part. A cet effet, ils s'engagent à réaliser les activités ci-après :

1. Sensibiliser les populations pour minimiser le risque de propagation du Covid-19 par des messages adaptés au contexte local après avis du Comité scientifique de la Cellule
2. Fabriquer et distribuer des masques faciaux en tissu ainsi que des dispositifs de lavage de mains ;
3. Concevoir un protocole de distribution des kits alimentaires en vue de satisfaire les ménages vulnérables identifiés et les personnes mises en quarantaine ;
4. Fournir des conseils et avis dans le domaine sanitaire si nécessaire ;
5. Appuyer les équipes médicales mobilisées par le Ministère de la Santé publique par la fourniture des médicaments et consommables ;
6. Renforcer les capacités logistiques des équipes opérationnelles qui seront mises en place par la Cellule dans le cadre d'une réponse sociale à travers les points focaux de la Fondation.

Article 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

ENGAGEMENT DE LA CVSS

• Accompagner, par des moyens financiers et matériels, la Fondation Grand Cœur dans les actions relatives à la prévention, à la fabrication locale et la distribution des

kits de protection (masques faciaux en tissus) et des dispositifs de lavage des mains ;

• Associer la Fondation Grand Cœur dans l'identification des ménages vulnérables et lui confier la mise en place des kits alimentaires ;

• Solliciter la Fondation Grand Cœur dans la mise en œuvre des actions à réaliser en commun ;

• Faciliter la circulation des moyens de transport et des membres de la Fondation Grand Cœur ainsi que ses partenaires

Article 10: BONNE FOI

Les parties s'engagent à agir de bonne foi et à prendre toute mesure possible pour assurer la réalisation des objectifs de la présente Convention. Les parties sont déliées de leurs obligations en cas de force majeure.

Article 11 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend né entre la FGC et la CVSS dans le cadre de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est réglé à l'amiable par voie de négociation directe entre les parties.

En cas de non conciliation, les parties feront éventuellement recours aux juridictions nationales.

La présente Convention est établie en français et en deux (2) exemplaires originaux.

Par les deux Parties.

Fait à N'Djaména, le

Pour la Fondation Grand Cœur
(*)

Madame HABIBA SAHOULBA
Secrétaire Générale

Pour la Cellule de Veille et de la
Sécurité Sanitaire (*)

Monsieur KALZEUBÉ PAYIMI
DEUBET
Président

(*) Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

dans le cadre des activités de riposte à la pandémie.

ENGAGEMENT DE LA FGC :

• Participer à la sensibilisation des populations ;

• Fabriquer et procéder à la distribution des masques faciaux en tissus et des dispositifs de lavage des mains ;

• Partager les informations ainsi que les données statistiques relevant du domaine de collaboration avec la CVSS ;

• Faciliter les contacts entre les équipes de la CVSS et les points focaux de la Fondation Grand Cœur dans les provinces pour la réussite des actions retenues.

Article 4 : EXTENSION DU PARTENARIAT

Les deux parties se réservent la possibilité d'étendre leur partenariat à d'autres champs d'actions ayant préalablement faits l'objet d'accords mutuels.

Article 5 : COORDINATION, MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION

Pour assurer une mise en œuvre efficace et un suivi permanent des différents axes de collaboration, le Secrétariat Général de

la FGC et le Secrétariat Technique d'Appui à la CVSS sont chargés d'assurer la supervision, le contrôle ainsi que le suivi-évaluation des actions réalisées.

Des réunions périodiques peuvent être organisées à la demande des parties.

Chaque action importante faisant l'objet d'un projet élaboré de commun accord par les équipes techniques des deux parties.

Article 6 :

CONVENTIONS SPECIFIQUES

Des conventions spécifiques seront établies précisant de manière détaillée des actions à entreprendre ainsi que les modalités d'exécution en termes de gestion opérationnelle et financière.

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention de partenariat prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties. La convention est valable pour une durée de six mois renouvelable par tacite reconduction.

Article 8 : AMENDEMENT ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut faire l'objet d'amendement par avenants sur demande de l'une des parties et notamment à l'occasion de la généralisation à d'autres activités.

La présente convention peut être résiliée par l'une des parties avec un préavis motivé d'un (1) mois à compter de la date de réception du courrier notifiant la résiliation.

Article 9 :

COMMUNICATION ET VISIBILITE

Dès le démarrage des actions inscrites dans le cadre de ce partenariat, la FGC et la CVSS s'engagent mutuellement à faire apparaître le rôle de chaque partie dans la mise en œuvre de l'action lors des publications par les différents canaux (médias audio-visuels, site web, réseaux sociaux).

Article 10 : BONNE FOI

Les parties s'engagent à agir de bonne foi et à prendre toute mesure possible pour assurer la réalisation des objectifs de la présente convention.

Les parties sont déliées de leurs obligations en cas de force majeure.

Article 11 :

REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend né entre la FGC et la CVSS dans le cadre de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est réglé à l'amiable par voie de négociation directe entre les parties.

En cas de non conciliation, les parties feront éventuellement recours aux juridictions nationales.

La présente convention est établie en français et en deux (2) exemplaires originaux.

Par les deux (2) parties.

Mgr Kléda guérit les malades de la covid-19

L'archevêque métropolitain de Douala (Cameroun) vient de mettre sur pied un remède contre le coronavirus (covid-19) à base de plantes. L'homme de Dieu soigne les patients atteints de covid-19 dans trois centres de santé à Douala et a obtenu l'accord du gouvernement camerounais pour l'analyse et la validation de son remède anti covid-19..

« Nous avons donné le traitement à base de plantes à environ 500 personnes et aucun mort n'a été enregistré, tous ceux qui ont pris le médicament sont guéris », a déclaré Mgr Kléda. Ce qui circulait dans les réseaux sociaux comme de la rumeur est une vérité : Monseigneur Samuel Kléda, archevêque métropolitain de Douala (Cameroun), phytothérapeute depuis plus de 30 ans avoue que son remède a déjà sauvé la vie aux victimes de coronavirus. C'est une décoction de plantes naturelles qu'il prépare pour en donner à ses patients. « J'étudie les plantes depuis bien longtemps. Je soigne déjà plusieurs maladies. De la même manière que je soigne d'autres maladies, j'utilise des plantes pour soigner les malades de coronavirus. En tenant compte des symptômes des personnes infectées du coronavirus, j'applique mes recettes composées de plantes. Je leur applique ce traitement. Ils réagissent favorablement, c'est-à-dire qu'ils se trouvent mieux, ils retrouvent la santé. Voilà ce qu'on fait », affirme-t-il. Mais pour ne pas aller contrecourant, le prélat catholique explique qu'il « faut faire très attention. Je ne dis pas que j'ai trouvé un traitement contre le coronavirus ; parce que pour arriver à l'affirmer, il faut faire une étude sérieuse. Examiner des personnes qui ont reçu ce traitement pour savoir si réellement ces remèdes à base de plantes tuent vraiment le



coronavirus ou pas ». L'archevêque de Douala a mis à la disposition des patients son remède anti Covid-19, disponible dans les centres de santé catholiques de Douala. Le 02 mai 2020, le ministère de la santé publique du Cameroun a dépêché une mission à Douala pour discuter avec Mgr Samuel Kléda. La mission dirigée par Dr Vandî Déli, directeur pharmacie au Ministère camerounais de la santé a eu une réunion de travail avec l'archevêque de Douala. Les deux parties se sont mis d'accord pour faire l'œuvre utile pour le bien-être de la population. « La rencontre a été conviviale. Monseigneur accepte la collaboration du ministère de la santé qui va lui

apporter un accompagnement aussi bien technique que matériel afin de pouvoir analyser les produits qui sont développés. Il sera question d'achever l'évaluation sur le traitement, d'assurer la disponibilité et l'accessibilité du traitement à tous », informe Dr Vandî Déli. Pour Mgr Samuel Kléda, le remède anti Covid-19 qu'il développe est d'une efficacité certaine. « Cependant, il faut adopter une démarche scientifique, c'est-à-dire analyser ce produit et déterminer ou plutôt évaluer ce qu'il comporte et dans quelle mesure le prendre », explique l'évêque de Douala. On apprend à l'issue de cette rencontre de travail que le Gouvernement camerounais a accepté d'accompagner l'archevêque métropolitain de Douala dans la validation et la mise à disposition au grand public de ce remède contre le coronavirus.

Cette nouvelle a réjoui plus d'un Camerounais à l'exemple des responsables du Groupe L'Anecdote. « C'est une bonne nouvelle. Ce n'est pas pour la première fois que Mgr Kléda a fait prévaloir ses compétences au niveau de la médecine africaine », a déclaré Jean Pierre Amougou Belinga, Pdg du Groupe l'Anecdote. On apprend par ailleurs que le Groupe l'Anecdote que dirige Jean Pierre Amougou Belinga a donné une enveloppe de 50 millions francs CFA à Monseigneur pour l'aider à développer sa thérapie contre la covid-19.

Emboitant les pas au clergé catholique, le Révérend Dr Jean Blaise Kenmogne, recteur de l'université évangélique et fondateur du Cercle international pour la promotion de la création (CIPCRE) développe lui aussi le remède anti covid-19 à travers une combinaison de l'artémisia annua. Selon cette Ong camerounaise, une association de l'artémisia avec d'autres produits tels que l'ail, le citron, le curcuma, le quinquelibba ou la rudbeckie est efficace contre la covid-19. Le protocole du Révérend Dr Jean Blaise Kenmogne a été évalué par l'Institut pharmaceutique de Tübingen en Allemagne et l'Institut de recherche suisse sur les plantes médicinales. Une autre trouvaille vient de la part du cardiologue Dr Eloge Yiagnigni Mfopou. A base de deux substances issues de la pharmacopée, il traite la covid-19 en 10 jours. Dr Eloge Yiagnigni Mfopou poursuit ses recherches à Yaoundé à la Clinique "Les promoteurs de la bonne santé".

Il n'y a plus de doute, en plus de Covid-organics (Tambavy CVO) développé par l'institut malgache de recherche (IRMA), d'autres remèdes traditionnels améliorés préparés à base de plantes médicinales en Afrique font leurs preuves dans la lutte contre la covid-19, cette pandémie qui continue d'endeuiller le monde.

Patrick Saint Krespel et
Déli Sainzoumi Nestor

Annnonce légale

Etude de Feu Maître Béchir MADET
Notaire à N'DJAMENA
B.P n° 5017 ; Tél. (+235) 22 52 46 11 / 22 52 05 29 – Fax : 22 52 46 10
E- mail : etude.madet@yahoo.fr
Web: www.notaire-madet.net

“LONG METAL TCHAD”

Société à Responsabilité Limitée et Pluripersonnelle
Au capitale de 1.000.000 F CFA
Siège Social : N'DJAMENA
Tel : (+235) 60 70 88 99 /93 64 20 15
RCCM de N'DJAMENA n° TC/NDJ/20/B-165

AVIS DE CONSTRUCTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître TOUDJOUR M. Massiel, Notaire suppliant soussigné, le 17/03/2020 à N'DJAMENA et enregistré en cette ville le même jour, VOL ACB3, FOL 081, n°1067, il a été constitué une société présentant des caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle (SARL).

Objet : Création d'une fonderie, transformation industrielle des métaux ferreux et non ferreux ; production en lingots de toutes sortes de métaux recyclables ou non recyclables ; l'achat de tous métaux ferreux et non ferreux lié à la production industrielle notamment la ferraille et batteries industrielles ; constructions industrielles ; commercialisation de la production ; commerce général import-export ; Négoce ; Prestations diverses.

Denomination social : “LONG METAL TCHAD”.

Siège social : N'DJAMENA (Tchad), Quartier CHAGOVA, B.P : 711, Tél. : (+235) 60 70 88 99 / 93 64 20 15.

Durée : 99 ans de l'immatriculation de la Société au registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).
Capitale Sociale : Un Million (1.000.000) F CFA, divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille (10.000) F CFA, chacune entièrement souscrites et libérées par les associés.

Gérance : Monsieur NOPELBA PAYANFOU, de nationalité tchadienne, est désigné Gérant de ladite société pour une durée indéterminée.

Dépôt au Greffe : Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du tribunal de commerce de N'DJAMENA, sous le numéro 20/DA/290 à la date du 17/04/2020.

Immatriculation : La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de N'DJAMENA, sous le n°TC/NDJ/20/B-165 à la date du 17/04/2020.

Pour avis et mention
Maître TOUDJOUR M. Massiel, Notaire Suppléant

Annnonce légale

Etude de Feu Maître Béchir MADET
Notaire à N'DJAMENA
B.P n° 5017 ; Tél. (+235) 22 52 46 11 / 22 52 05 29 – Fax : 22 52 46 10
E- mail : etude.madet@yahoo.fr
Web: www.notaire-madet.net

CAMUSAT TCHAD

Société à Responsabilité Limitée
Au capitale de 1.000.000 F CFA
Siège Social : N'DJAMENA, B.P n°1172
Tel : (+235) 60 70 88 99 /93 64 20 15
RCCM de N'DJAMENA n° TC/NDJ/15/B-148

AVIS DE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux terme d'un acte sous seing privé en date du 25 février 2020, à N'DJAMENA (TCHAD), déposé au rang des minutes de Maître TOUDJOUR M. Massiel, notaire suppléant soussigné, le 23 mars 2020 et enregistré en cette ville à la même date, VOL ACB3 FOL 086 N° 1216.

L'Associée unique de ladite société a décidé de transférer le siège social de ladite société situé à N'DJAMENA, Quartier Commercial, B.P n°1172, à l'adresse suivante : N'DJAMENA, Avenue Brazza, au rez-de-chaussée de l'immeuble Cordier, quartier Béguinage, en face de la Pharmacie Béguinage.

Dépôt au Greffe : Les pièces et actes conséquents ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de N'DJAMENA sous le numéro 20/DA/323, à la date du 05/05/2020.

Registre du Commerce : la mention modification a été effectuée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de N'DJAMENA, sous le numéro chronologique M2/20/1031, à la date du 05/05/2020.

Pour avis et mention
Maître TOUDJOUR M. Massiel, Notaire Suppléant

Société et Médias

N'Djaména joue avec des cadavres et la Covid-19 !

N'Djaména, 19 mai 2020. A ce jour, officiellement, le Tchad a enregistré 53 décès liés au coronavirus (Covid-19) alors que la lutte pour la sensibilisation a commencé depuis le 19 mars 2020. Le Gouvernement justifie ce drame par le non respect strict par la population des mesures barrières.

La lettre ouverte du Directeur des droits de l'homme du Tchad, Abdel-Nasser Mahamat Ali Garboa, vient balayer d'un revers de la main les échappatoires des officiels. En dehors de gros discours de nos autorités, l'Etat tchadien est même incapable de gérer non seulement les malades de coronavirus, mais aussi les cadavres : une source indique que la morgue de l'Hôpital général de référence nationale (N'Djaména) ne peut accueillir que 50 corps. Pas plus !

En effet, à travers sa lettre ouverte adressée au Chef de l'Etat le 30 avril 2020, l'actuel Directeur des Droits de l'Homme au Ministère de la Justice, Abdel-Nasser Mahamat Ali Garboa, s'indigne sur la gestion actuelle de la riposte au coronavirus. Membre du Conseil national du salut du MPS et ancien journaliste, Abdel-Nasser Garboa demande à Idriss Déby Itno et aux Forces de Défense et de Sécurité de sévir, sans cela, la covid-19 fera plus de mal que Boko haram.

Les propos avancés par Abdel-Nasser Garboa dans sa lettre relèvent d'un constat de terrain. Un constat qui montre clairement que la riposte gouvernementale contre la covid-19 n'a pas encore commencé. Une remise en cause des actions de la Cellule de veille et de la sécurité sanitaire que dirige le Ministre d'Etat, Kalzeubé Payimi Deubet. « Ce midi, je me suis rendu à la morgue de l'Hôpital Général de Référence Nationale (HGRN). J'étais allé constater de visu ce qui se passe là-bas (reflexe de journaliste). Ce que j'ai vu m'a complètement bouleversé. D'abord, avant de me décider d'y aller, j'étais alerté par un concitoyen dont la fa-

mille était obligée d'aller à l'hôpital la Renaissance pour chercher une équipe spécialisée pour la désinfection des corps des personnes mortes de Covid-19. L'Hôpital Général de Référence Nationale, le plus grand hôpital du Tchad, dirigé par un Professeur de rang magistral, Vice-président de la Cellule scientifique de lutte contre le COVID-19, ne dispose pas d'une telle équipe. J'étais abasourdi par cette découverte. Ensuite, l'unique équipe logée à l'hôpital de la Renaissance n'a pas un véhicule de déplacement. A quoi servent les dizaines (pour ne pas dire les centaines) d'ambulances achetées et livrées pompeusement ? ».

Somme toute, les propos du Directeur des droits de l'homme nous font comprendre que le corps médical et l'ensemble de la population tchadienne n'ont pas encore pris la mesure de la situation. D'où la proportion des contaminations et l'augmentation du nombre des décès en ces jours. « Le plus choquant pour moi se situe au niveau de la manipulation des corps. Après l'opération de désinfection, un gendarme en faction fait appeler à cinq membres de la famille du défunt ou défunte pour venir porter le corps dans le cercueil et l'amener à la maison ou au cimetière. Les personnes désignées pour porter les corps ne sont pas protégées. Certaines d'entre elles portent des « masques » qui, en réalité, ne sont que des cache-yeux. Une fois le corps mis dans le cercueil et fermé, celui-ci est remis à la famille comme d'habitude pour être entouré des membres de famille sans aucune protection et emmené au cimetière ou à la maison selon les cas ». A travers cette lettre ouverte, on apprend que la dé-



pouille des personnes décédées « ont mis plusieurs jours à la morgue en dehors des caisiers frigorifiques. Ainsi, ces corps sont en début de décomposition. Sans être un spécialiste de la santé, je peux affirmer qu'un corps qui se décompose laisse couler des liquides qui sont potentiellement (un euphémisme) infectieux. Encore que, je suis convaincu que la désinfection n'est pas faite à l'intérieur du corps ». Ce que tout le monde peut témoigner, c'est aussi l'organisation des obsèques. « Les cercueils fabriqués en face du Camp GMIP de N'Djaména ne sont absolument pas étanches. Vous imaginez donc le risque auquel tous les gens qui entourent le cercueil sont exposés ? Pour les Musulmans, ce corps est exposé devant un parterre de personnes pour une prière funèbre, sans cercueil, et les gens manipulent le corps à mains nues. Ensuite, ces personnes saluent toute l'assistance pour la présentation de condoléances ».

Au-delà de la lettre ouverte d'Abdel-Nasser Garboa, plusieurs sources estiment que la communication officielle est mitigée. Dans les quartiers, la réalité est autre. En plus du personnel soignant contaminé, plusieurs personnes ont été en contact avec les patients qui sont à ce jour pris en charge. Par ignorance comme par négligence des mesures pour les règles usuelles d'hygiène et d'assainissement prises pour circonscrire le mal, beaucoup de personnes sont contaminées. A qui la faute ? A lire entre les lignes, l'auteur de la lettre ouverte au président de la République point d'un doigt accusateur les responsables de la Cellule de veille, du Ministère de la santé publique, ceux de quelques hôpitaux de la capitale (Hôpital Général de Référence Nationale (HGRN), Hôpital de la Renaissance et l'Hôpital provincial de Farcha). Et ce n'est pas tout.

Déli Sainzoumi Nestor

Médias et Coronavirus :

La presse privée tchadienne en confinement sous peu

Au devant de la scène depuis l'apparition de la maladie à coronavirus au Tchad pour rappeler la population sur les mesures d'hygiène pouvant permettre de freiner la chaîne de propagation du virus, la presse tchadienne, faute de moyens pour se protéger, menace de fermer boutique.

Trois organisations faitières de la presse tchadienne montent au créneau dans un communiqué conjoint rendu public la semaine dernière, pour interpeller le gouvernement à se pencher sur la question de la santé, de la sécurité et de la précarité dans les rédactions. Tenailés par la crise, les hommes de médias sont en passe de se confiner. « L'Association des Editeurs de la presse privée du Tchad, le Patronat de la presse tchadienne et la Convention des Entrepreneurs de la presse privée du Tchad, s'indignent du comportement des membres de l'ancienne Cellule de veille et de sécurité sanitaire, qui n'ont pas accordé une attention particulière à la presse tchadienne qui, dans son ensemble, fait un travail remarquable dans la lutte contre la Covid-19 », pointent les patrons de presse. Ces organes de presse privée ne comprennent pas jusqu'à, le jeu du gouvernement qu'ils soutiennent dans sa dynamique de réussir sa politique de riposte contre la pandémie mondiale.

Colère noire

Entre les lignes du document, tout indique que les médias privés ont tenu leurs plumes pour alerter sur les mesures à



prendre afin de barrer la route à la Covid-19 et éventuellement, empêcher sa propagation. Lorsqu'on sait qu'à travers leurs espaces, les journaux, les radios, les télévisions et les sites d'information privés, avec peu de moyens, se sont lancés dans la sensibilisation de la population sans discontinuité

ni fausse note sur ce qu'il importe de faire en cette période pour faire face à ce « maudit » virus. Piqués par une colère noire face au mépris du gouvernement, l'Union des radios privées et celle des télévisions privées du Tchad, annoncent qu'à défaut d'un appui conséquent de la part des autorités,

elles se verront dans l'obligation de suspendre leurs activités dans les prochains jours. « Elles appellent à l'intervention personnelle du Chef de l'Etat, pour que la guerre de sensibilisation et de l'information fasse l'objet d'un minimum de considérations. Elles se donnent une semaine d'observation et, à défaut d'une oreille attentive, des actions conséquentes seront engagées », ont-elles tancé. Certains esprits éclairés trouvent fondée cette menace au regard du soutien de l'organe régulateur des médias à l'armée et à l'ancienne Cellule de veille et de sécurité sanitaire. Classés dans les oubliettes, les médias décident de briser le silence pour se faire entendre.

Les patrons de presse demandent au comité de crise mis en place pour gérer la pandémie, d'impliquer les organisations des patrons et éditeurs de presse du Tchad dans la commission communication du comité de crise sanitaire et la subvention exceptionnelle aux organes de presse du Tchad pour leur permettre de faire face à la crise économique. Si rien n'est fait dans les jours à venir, ils seront contraints de mettre la clé sous les paillasons.

Steven Ngarhokarial

Mgr Djitangar Goetbe Edmond:

"la survie des Tchadiens dépend des mesures concrètes "

L'Archevêque métropolitain de N'Djaména et président de la conférence épiscopale du Tchad (CET), Mgr Djitangar Goetbe Edmond, a fait une déclaration, le 08 mai 2020, relative à la lutte contre coronavirus. L'Eglise catholique du Tchad salue les mesures prises et encourage le gouvernement à aller plus loin.



Ph/DR

Pour Mgr Mgr Djitangar Goetbe Edmond, il est temps de privilégier la sensibilisation de tous les citoyens dans la lutte contre la pandémie à partir des moyens maîtrisables. Pour ce qui est du rôle de l'Etat, déclare l'archevêque, « il ne s'agit pas seulement de prendre des mesures, mais de permettre au maximum

de citoyens de les mettre en œuvre en ayant accès aux produits de première nécessité comme l'eau et le savon, aux denrées alimentaires comme l'huile, le sel, le sucre, la farine, et aux moyens nécessaires que sont l'énergie électrique et le gaz domestique». L'Eglise Catholique propose au gouvernement de rendre accessible ces produits par des subventions ciblées. Pour Mgr Djitangar Goetbe Edmond, si des mesures exceptionnelles concrètes de contrôle de prix ne sont pas assurées, beaucoup de Tchadiens (en zone urbaine et en campagne) vivent au jour le jour et ne pourront pas survivre, faute d'accès à ces biens. « Nous saluons les mesures déjà prises et encourageons le gouvernement à aller plus loin ». Allant justement plus loin, le président de la CET demande aux Tchadiens d'envisager un immédiat après covid-19. « Nous voulons aussi attirer l'attention des plus hautes autorités de l'Etat et particulièrement celles qui sont en charge du développement rural et de l'élevage sur d'éventuelles menaces sur l'agriculture». En bon connaisseur du monde rural, Mgr Djitangar Goetbe Edmond informe que chaque année, au

début et à la fin de la saison des pluies, les ennemis des cultures font des ravages. Le chef de l'Eglise catholique qui est au Tchad n'a pas perdu de vue les conflits agriculteurs et éleveurs qui interviennent souvent en ces périodes et compromettent l'agriculture. « Nous encourageons vivement les autorités administratives et militaires à tout mettre en œuvre pour éviter ces sanglants conflits et c'est l'occasion de manifester concrètement la nécessaire complémentarité entre les agriculteurs et les éleveurs ». La Conférence épiscopale du Tchad propose au gouvernement de créer une trêve sociale dans le milieu rural pour une période allant des semailles aux récoltes afin que la sécurité alimentaire des Tchadiens soit assurée après la pandémie du covid-19.

Tout en appréciant la mise en place de la Cellule de veille, coordonnée au plus haut sommet de l'Etat, la CET rappelle qu'à travers son discours du 14 avril dernier, le Chef de l'Etat a appelé toutes les organisations à se mettre debout pour une assistance aux plus défavorisés. Cet « appel à un nouvel élan de solidarité pour garantir la cohésion sociale à laquelle notre confé-

rence épiscopale a toujours été sensible» est entendu. Cependant, informe l'archevêque métropolitain de N'Djaména, l'Eglise en tant qu'experte en humanité sait qu'en de pareilles circonstances, le malheur des uns fait le bonheur des autres. C'est pourquoi, l'Eglise catholique attire l'attention de tous sur d'éventuels détournements des biens destinés aux plus vulnérables de la société par des associations et des monopoles qui vont se constituer. L'Eglise catholique souhaite une sincère collaboration entre l'Etat et le privé. « La situation créée par le coronavirus nécessite absolument la collaboration entre l'Etat et le privé. Et une collaboration efficace ne peut exister si chacun reste cantonné dans ses propres projets et refuse de mettre ses moyens à la disposition des collaborateurs ». Aussi, propose l'Eglise catholique qu'un recensement réel des personnes démunies soit fait dans les différents domaines et zones d'action, que les ressources privées et celles de l'Etat soient distribuées de manière rationnelle aux plus nécessiteux.

Déli Sainzoumi Nestor

Maitre Alain Kagonbé :

« Je ne suis pas un prostitué professionnel »

Certains membres du gouvernement foulent allègrement au pied les mesures barrières édictées par au grand dam de la population. Me Alain Kakonbé, avocat au barreau du Tchad se prononce sur cette question avant de faire un détour sur l'affaire Galamai Tchoui Tougou qui attend toujours une suite judiciaire.



Ph/DR

La solution à cette pandémie de coronavirus n'est pas entre les mains des autorités tchadiennes. Au-delà des mesures prises, s'il n'y a pas une prise de conscience, une discipline au niveau de la population, l'effort du gouvernement dans cette lutte ne sera que vain mot. Le peuple doit plutôt prendre conscience du danger. Le gouvernement ne viendra pas mettre les cache-nez à notre place ; il ne pourra non plus sillonner les coins et recoins pour éviter que les gens s'attroupent, en respectant bien évidemment la mesure de distanciation sociale. Le gouvernement ne prendra pas aussi le creux de nos coudes pour orienter la toux ou éternuement. Les mesures barrières sont d'abord personnelles. A mon humble avis, ce que le gouvernement est en train de faire n'est pas du tout mauvais. Qu'on n'attende pas les

mesures de l'Etat seulement.

L'incident qui s'est produit au Palais de la Démocratie fait couler tant d'encre et de salive mais lève un pan de voile sur le comportement de certains membres du gouvernement à l'exemple du ministre délégué à la présidence chargé de la défense nationale et de la Sécurité publique qui a refusé bon gré de respecter les mesures de lavage de mains. Qu'en dites-vous ?

Un chef ne se comporte pas de cette manière. Quand on est chef, on a une certaine retenue. On n'est pas chef pour écraser. Il n'a pas cette parcelle de pouvoirs pour écraser les plus faibles. Ce qui s'est passé au Palais de la Démocratie, est une grande indignation ; c'est même une honte ! Sortir de sa voiture et se laver les mains, je pense que c'est un geste responsable. Refuser de respecter cela, comment pourra-t-il convaincre les autres à le faire ? La loi n'est pas faite pour les pauvres : elle n'est pas non plus faite pour les petits. Non. Il a raté l'occasion de donner de bons exemples. Ce qui s'est produit à l'Assemblée nationale, on ne le dirait jamais assez, c'est une honte. C'est quelque chose que l'on a jamais vu ailleurs. Dans l'histoire du Tchad, je n'ai pas souvenir qu'un ministre non seulement s'est désolidarisé du gouvernement pendant une telle crise. En plus, je n'ai jamais entendu qu'un ministre ait levé les mains publiquement sur un citoyen. C'est scandaleux !

Justement à ce sujet, où en est-on avec l'affaire Galamai Tchoui Tougou ?

Ce type n'est pas du tout sérieux ! Ou alors, il se croit très malin. Il croit qu'il peut

utiliser des avocats pour conclure son marché et là, nous refusons d'être les dindons de la face dans un marché de dupe qu'il a conclu honteusement sur notre dos. Galamai Tchoui Tougou est bel et bien venu au cabinet avec ses parents qui nous ont supplié pour le défendre. Il ne peut pas nous contourner pour se confier à un avocat et apporter un démenti dans un point de presse. Je crois qu'on doit avoir au moins un sens d'honneur et de la dignité. On ne peut pas être prêt à troquer son âme contre des espèces sonnantes et trébuchantes. Ce qu'il a fait, je crois que nous allons user de tous les moyens au moment opportun pour le recadrer.

A un moment donné, quand j'étais seul, je m'étais posé la question de savoir si le ministre l'avait réellement giflé ? Il a fallu un coup de fil au Palais de la Démocratie pour confirmer les faits. Certains députés m'ont dit qu'ils avaient également nié ce qui se racontait. Ils ont dû mettre les caméras de surveillance pour revoir les images. C'était vrai. Sinon, j'allais dire que c'est un montage de sa part.

Maintenant que votre honneur, à travers cette affaire, prend une envolée exponentielle, qu'allez-vous faire pour être rétablis dans vos droits ?

Il a porté atteinte à notre honneur et à la considération de notre personne. Il est venu nous calomnier. Ce qu'il a fait, c'est de la diffamation. On ne peut pas venir constituer un avocat, demander le service de cet avocat et dire après que je n'ai jamais vu cet avocat, je ne connais pas chez lui. Ce qu'il a fait est grave. Nous ne sommes pas là pour le beau yeux des

gens et il ne faut pas que certaines personnes par leur comportement irresponsable nous décourage. Nous sommes déterminés à accompagner les victimes, notre peuple dans la revendication de ses droits. Nous allons apprécier ce qu'il a fait à sa juste valeur. Nous lui réserverons la suite qu'il mérite devant les juridictions. On va déposer une plainte contre lui, qu'il vienne devant les autorités judiciaires, qu'il nous regarde bien dans les yeux, qu'il nous dise en face qu'il ne nous a jamais vu, qu'il n'est jamais venu nous constituer. Il était venu chercher quoi au cabinet ? Selon la déontologie de notre métier, l'avocat qu'il a constitué devrait nous rencontrer avant d'accepter de prendre le dossier. Pourtant il a bien écouté notre point de presse. Je crois que le conseil de l'ordre nous interpellera pour que chacun puisse s'expliquer. Si le conseil ne le fait pas, nous, on va le faire. Y a un avocat avant lui qui nous a appelé pour nous poser des questions quand ils sont allés le voir. Nous lui avons demandé si son whatsapp est opérationnel pour qu'on lui envoie les images prise dans notre cabinet, si ce garde nomade ne reconnaît pas avoir venu nous voir. Alors l'avocat s'est retiré. Je ne sais pas pour celui-là, à quel fin ? C'est à une intention malveillante, juste pour nous nuire et nuire à l'honorabilité du corps que nous appartenons. Mais surtout pas moi ! Je ne suis pas un prostitué professionnel ! Je ne fais pas le marchandage des clients.

Entretien réalisé par Obadias K. Z